

SOPHIA ASTHME : LE SERVICE DE L'ASSURANCE MALADIE

Parce que les maladies chroniques représentent un enjeu majeur en matière de santé publique, l'Assurance Maladie a mis en place le dispositif Sophia. Sophia est un service d'accompagnement personnalisé et gratuit, dédié depuis fin 2012 aux personnes diabétiques et depuis juin 2017, pour la Normandie, aux personnes asthmatiques.

Partant du constat que l'asthme concerne plus de 4 millions de personnes en France et que chez 60% d'entre elles la pathologie est encore mal contrôlée, l'Assurance Maladie a mené une expérimentation du service Sophia sur l'asthme, en collaboration avec la Fédération française de Pneumologie, la Société de Pneumologie de langue française et l'Association Asthme et Allergies. Les résultats encourageants ont abouti à la mise en oeuvre de Sophia Asthme.

L'enjeu est d'aider les patients à atteindre une meilleure connaissance et un meilleur contrôle de leur maladie, pour un meilleur confort de vie.

En complément du suivi du Médecin Traitant et du Pharmacien, Sophia Asthme c'est :

- Un accompagnement individuel et personnalisé par téléphone, avec des infirmiers conseils,

Un espace personnel Sophia via le site Ameli ou « Mon Compte Ameli » et une messagerie sécurisée, pour des échanges avec les infirmiers conseils,

- Une information régulière via des brochures papier, des newsletters, des e-mails thématiques.

Pour en bénéficier :

- Etre rattaché au Régime général,
- Avoir entre 18 et 44 ans,
- Avoir eu au moins 2 remboursements d'antiasthmiques dans l'année et 1 l'année précédente,
- Etre suivi par un médecin traitant.

Pour s'inscrire :

- Le bulletin d'adhésion reçu à domicile, complété et à renvoyer dans l'enveloppe T
- le site Ameli ou « Mon Compte Ameli »
- le médecin traitant au cours d'une consultation

[Découvrez le service sophia Asthme](#) Et pour des info et des conseils à tout moment, découvrez l'appli Asthm'Activ

•